



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité



Prévention des risques liés aux fortes chaleurs

Le travail à la chaleur, notamment à l'extérieur, est à l'origine de risques pour la santé des salariés et d'accidents du travail. Fatigue, crampes, nausées, maux de tête ou vertiges peuvent être les premiers signes d'un coup de chaleur, potentiellement mortel. L'exposition à une forte chaleur rend les tâches physiques plus difficiles et peut entraîner oublis, erreurs et malaises.

	Conseils aux salariés
	<ul style="list-style-type: none">• Réduisez votre rythme et vos efforts physiques, augmentez vos temps de pause, privilégiez les zones ombragées.• Portez des vêtements amples et clairs, protégez-vous la tête et les yeux du soleil.• Buvez régulièrement de l'eau, même si vous n'avez pas soif.• Évitez les boissons alcoolisées ou caféinées, évitez de manger trop ou trop gras.• Cessez toute activité en cas de trouble ou de malaise, signalez-le immédiatement.• Signalez au médecin du travail des vulnérabilités spécifiques aux chaleurs intenses.

Lors des travaux agricoles

Adapter l'activité pour assurer la sécurité

Les travailleurs agricoles, à l'extérieur, en plein soleil, dans un hangar ou sous serre, sont plus particulièrement exposés à la chaleur.

Pour prévenir les risques, il faut :

- réduire l'exposition : travailler aux heures les moins chaudes, disposer de zones ombragées ou d'abris aménagés, alterner les tâches, faire des pauses fréquentes,
- mettre à disposition de l'eau potable tempérée en quantité suffisante,
- réduire les cadences et les travaux les plus physiques,
- utiliser des véhicules ou des automoteurs climatisés, des aides à la manutention,
- porter des EPI et des vêtements de travail adaptés, des lunettes de soleil, utiliser de la crème solaire...



Extrait du Guide de prévention chaleur 2023 – Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

En partenariat avec :

